

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT À L'ADULTE
DE MAINE-ET-LOIRE - A.S.E.A. 49**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC

www.becouze-talents.com

S O M M A I R E

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5 - 6

7 - 8

9 à 23

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT
ET DE L'ADOLESCENT À L'ADULTE DE MAINE-ET-LOIRE - A.S.E.A. 49**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Adresse : 46, route du Plessis-Grammoire - B.P. 20104
49182 SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'A.S.E.A. 49,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.S.E.A. 49 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 3 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

Stéphanie GARNIER

✓ Certifié par  yousign

Stéphanie GARNIER
Associée

Ce rapport comprend 23 pages.

BILAN DE L'ASEA 49 AU 31/12/2025

ACTIF	Montant Brut 31/12/2025	Amort. et Prov. 31/12/2025	Montant Net 31/12/2025	Montant Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)	21670,2	3170,38	18499,82	0,00
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	176 430,61	176 430,61	0,00	6 024,00
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	971 682,82	309,32	971 373,50	944 368,19
Constructions	20 221 224,63	12 631 132,65	7 590 091,98	7 886 100,96
Installations techniques, matériels et outillage	2 001 817,06	1 884 916,22	116 900,84	107 368,33
Autres immobilisations corporelles	3 560 129,51	2 965 953,68	594 175,83	580 983,89
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	211 946,73		211 946,73	188 623,80
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières :				
Participations			0,00	0,00
Créances rattachées à des participations			0,00	0,00
Autres titres immobilisés	2 104 052,24		2 104 052,24	2 078 799,61
Prêts			0,00	0,00
Autres immobilisations financières	135 749,85		135 749,85	131 705,13
TOTAL II	29 404 703,65	17 661 912,86	11 742 790,79	11 923 973,91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 560,25		9 560,25	12 137,20
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 020 838,32		1 020 838,32	2 569 241,10
Autres créances	230 912,38		230 912,38	221 100,45
Charges constatées d'avance	21 505,64		21 505,64	31 249,55
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 588 144,57		8 588 144,57	6 003 687,73
TOTAL III	9 870 961,16	0,00	9 870 961,16	8 837 416,03
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion et différence d'évaluation Actif VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	39 275 664,81	17 661 912,86	21 613 751,95	20 761 389,94
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : 1 263 256,34 Dont à plus d'un an : 10 000,00				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

PASSIF	Montant Net 31/12/2025	Montant Net 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	831 083,88	831 083,88
Fonds propres avec droit de reprise	121 959,21	121 959,21
Dons et legs	121 959,21	121 959,21
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Ecart de Réévaluation	2 051 432,19	2 051 432,19
Réserves :	4 419 581,95	4 524 740,74
Excédents affectés à l'investissement	2 309 376,80	2 309 376,80
Réserves de compensation	1 262 632,58	1 367 791,37
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	831 879,45	831 879,45
Autres réserves	15 693,12	15 693,12
Report à nouveau :	536 906,59	-1 347 048,53
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	744 647,80	799 524,32
Report à nouveau (gestion contrôlée)	1 566 387,44	-402 425,83
Dépenses refusées ou inopposables aux tiers financeurs	-843 853,83	-824 173,73
Dépenses dont la prise en compte par les tiers financeurs est différée	-930 274,82	-919 973,29
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-1 006 368,20	88 352,01
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 042 025,80	1 126 783,71
Provisions réglementées :	3 485 992,32	5 070 912,14
Couverture du besoin en fonds de roulement	774 449,94	1 374 449,94
Amortissements dérogatoires		
Réserves des plus-values nettes d'actif	2 136 105,52	3 226 549,74
Produits financiers des ESSMS	575 436,86	469 912,46
TOTAL I	11 482 613,74	12 468 215,35
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 311 657,10	1 341 651,42
TOTAL II	1 311 657,10	1 341 651,42
PROVISIONS		
Provisions pour risques	222 861,88	261 038,54
Provisions pour charges	46 004,00	52 285,00
TOTAL III	268 865,88	313 323,54
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 793 035,79	1 991 492,32
Emprunts et dettes financières divers (3)	101,00	390,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	2 048 432,70	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	528 012,31	616 183,11
Dettes sociales et fiscales	3 769 601,34	3 734 030,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 178,98	21 223,64
Autres dettes (5)	155 431,99	141 952,98
Produits constatés d'avance	189 821,12	132 927,38
TOTAL IV	8 550 615,23	6 638 199,63
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	21 613 751,95	20 761 389,94
(1) Dont compte 1201 : 933 106,37 et compte 1291 : 1 881 593,14 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 0,00		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus un an : 0,00 Dont à moins un an : 528 012,31		
(5) Dont fonds des majeurs protégés : 0,00		

COMPTE DE RESULTAT 2025 DE L'ASEA 49 (En liste)

PRODUITS ET CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	520,00	
Production vendue		
- Prestations de services		
- Divers	275 110,80	224 611,34
Dotations et produits de tarification	33 464 616,38	34 988 100,53
Subventions d'exploitations et participations	1 614 306,00	1 460 569,57
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	99 923,16	282 271,87
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	400,00	
Utilisations des fonds dédiés	193 536,76	604 546,59
Autres produits	249 256,46	188 667,19
TOTAL I	35 897 669,56	37 748 767,09
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	2 064 861,40	2 132 195,92
Services extérieurs et autres	5 528 620,18	5 991 140,43
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	2 133 873,18	2 111 112,16
- autres	109 108,69	126 904,82
Charges de personnel :		
- salaires	18 431 161,61	18 218 613,21
- cotisations sociales	7 281 520,26	7 207 773,74
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions:		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- des immobilisations	929 771,22	939 646,61
- sur actif circulant		
Dotations aux provisions :		
- pour risques et charges d'exploitation	55 465,50	36 367,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées.		
Reports en fonds dédiés	163 542,44	580 614,63
Autres charges	178 853,31	175 247,76
TOTAL II	36 876 777,79	37 519 616,28
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-979 108,23	229 150,81
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice ou perte transférée III	1 725 040,00	1 668 047,00
Perte ou bénéfice transféré IV	1 725 040,00	1 668 047,00

PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	129 962,40	170 068,45
Reprises sur dépréciations et provisions	13 368,63	16 226,38
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL V	143 331,03	186 294,83
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 347,60	38 973,42
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL VI	34 347,60	38 973,42
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	108 983,43	147 321,41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-870 124,80	376 472,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,00	146 201,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	105 524,40	401 301,08
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-105 524,40	-255 099,21
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 719,00	33 021,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	37 766 040,59	39 749 310,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	38 772 408,79	39 660 958,78
BENEFICE	0,00	88 352,01
PERTE	-1 006 368,20	0,00

Annexe aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025 présente un total actif et passif de 21 613 751.95 € (après neutralisation des comptes de liaison) et le compte de résultat de l'exercice un déficit de 1 006 368.20 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes et tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice 2025, les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 718 K€, dont des travaux de rénovation au DAHPE pour 237 K€ (réfection de cour, rénovation de terrasse, mise aux normes électriques et remplacement de système sécurité, etc.).

FINANCEMENT DU DÉFICIT 2023 DU DAHPE

Financement du déficit 2023 du DAHPE de 1 690 K€ par prélèvement sur les provisions réglementées suivantes:

- Provision afférente à la couverture de besoin en fonds de roulement pour 600 K€
- Provision afférente aux plus-values nettes d'actif immobilisé pour 1 090 K€

SUBVENTIONS

Les subventions de le l'ILM Ukraine pour 161 K€ et du SAS Ukraine pour 209 K€ relatives à l'hébergement de réfugiés ukrainiens ont été reconduites sur l'année 2025. Au 31/12/2025, les parties non utilisées de ces deux subventions sont constatées en fonds dédiés pour des montants respectifs de 153 K€ et 87 K€.

L'INDEMNITÉ SÉCUR AXESS (Sécur pour tous)

Le Conseil Départemental du Maine-et-Loire a finalement accepté de financer une partie (estimée à 40 %) des augmentations de salaires relatives au « Sécur pour tous ». Les dotations complémentaires 2025 à ce titre sont estimées à 69 K€ pour le DAHPE et 32 K€ pour le SAEMO.

CPOM ARS (CAMSP, CMPP, SESSAD, DITEP, IME)

Renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 18 juillet 2016 entre l'ARS et l'ASEA. Sa signature date du 20 novembre 2025, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION COMPTABLE EN 2025

L'ASEA applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC N°2023-03 modifiant notamment le règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC N°2022-06 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans

emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants sur les comptes 2025

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel ;
 - Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres).
- Suppression de la technique de transfert de charges.

Les principaux impacts sur les comptes au 31/12/2025 sont les suivants :

- La comptabilisation dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement, notamment :

	2025 (en résultat d'exploitation)	2024 (en résultat exceptionnel)
Charges sur litiges prud'homaux	111 359	27 549
Produits des cessions d'éléments d'actif	400.00	3 000
Autres produits exceptionnels	17 872	52 668
QP de subvention d'investissement virée au compte de résultat	88 107	90 534
Dotations sur provisions pour risques et charges	55 566	237 347
Reprise sur provisions pour risques et charges	93 642	0

- Les changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges :

	2025	2024 (en transferts de charges)
Transferts de charges	En autres produits pour : 67 077	57 817
Remboursements d'assurance	En autres produits pour : 27 025	26 085
Remboursements de charges de personnel	Imputés en charges pour : 206 401	198 369

NB : Les transferts de charges figuraient sur une ligne spécifique en résultat d'exploitation dans les comptes 2024 selon l'ancienne classification.

Avec l'application du règlement N°2022-06, cette ligne n'est plus présente dans le compte de résultat. Ainsi, pour la colonne comparative 2024, les transferts de charges comptabilisés sont inclus dans la ligne "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

OBJET SOCIAL, ACTIVITÉS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent, à l'Adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49) a été fondée le 12 janvier 1946 sous le régime de la loi 1901.

L'association qui exerce ses activités à titre principal dans le département du Maine-et-Loire a pour but de promouvoir la protection des enfants et des adolescents, en développant et en gérant des services d'aide, de soutien, de formation, de traitement, plus particulièrement dans le domaine de l'action éducative, de la prévention, de l'intervention psychosociale, scolaire, et médico-sociale et thérapeutique. Son action est étendue au bénéfice des adultes dont les difficultés d'insertion sociale et professionnelles le justifient.

Pour atteindre son but l'Association développe une politique basée sur le bénévolat de ses adhérents et le professionnalisme des personnes qu'elle emploie afin de :

- Répondre aux demandes d'interventions formulées par les organismes relevant des pouvoirs publics, du secteur privé ou des familles,
- Promouvoir toutes les actions nécessaires,
- Participer à l'élaboration de politiques et de mesures en faveur de la protection et de la promotion de l'enfance et de la famille,
- Mettre en place des moyens de repérage de l'évolution des problèmes sociaux afin d'améliorer le dispositif existant et être ainsi force de proposition auprès de ses partenaires.

PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES

MÉTHODES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications imposées par les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03, qui ont été appliquées pour cet exercice.
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

RÉGLEMENTATION COMPTABLE APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Les articles R.314-1 et suivants du code de l'action sociale et famille (CASF), ainsi que le décret n° 2016-1815 du 21/12/2016 relatifs à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux précise les références à partir desquelles la liste des comptes du plan comptable des établissements et services sociaux privés à but non lucratif relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et à leurs organismes gestionnaires, doit être établie :

- Le plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux, de l'instruction M22 (arrêté interministériel du 15 décembre 2020)
- Le plan comptable général des associations et des fondations en application des dispositions des règlements de l'autorité des normes comptables (règlement ANC 2018-06, 2019-04, 2022-06 et 2023-03).

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Cependant, il faut signaler la réévaluation pratiquée en 1984/1985 sur les biens meubles et immeubles présents au bilan, dont l'écart avait été chiffré à **2 051 432.19 €** incorporé dans les fonds propres depuis l'origine et isolé à partir de l'année 2000.

Rapports d'expertises :

- Cabinet ROUX NANTES 9/84
- Maître KONRAT Notaire ANGERS
- E. de la FOYE Expert-Comptable RENNES

MÉTHODES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS, ET DÉTAIL DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

AMORTISSEMENTS

L'ensemble des immobilisations figurant au bilan est amorti selon le mode linéaire. Les durées pratiquées pour les immobilisations non décomposables acquises antérieurement à 2007 sont les durées d'usage.

Les durées pratiquées pour les immobilisations décomposées (Biens immobiliers) ou celles acquises à compter du 01/01/2007 sont les durées réelles d'utilisation du bien.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges qui s'élevaient, au 31/12/2024, à la somme de 313 323.54 € ont été évaluées à **268 865.88 €**, au 31/12/2025.

Provisions pour risques sociaux

La provision pour risques sociaux constatée à la fin de l'exercice 2025 s'élève à **222 861.88 €**. Elle se répartit par établissement de la façon suivante :

DAHPE	137 492.93	Demande de dommages et intérêts (litiges prud'homaux)
DITEP le Colombier	29 903.45	Demande de dommages et intérêts (litige prud'homal)
IME le Coteau	55 465.50	Demande de dommages et intérêts (litige prud'homal)
Total en €	222 861.88	

Provisions pour autres risques et charges

Ces provisions s'élèvent à **46 004.00 €** et concerne :

CAVA	32 159.00	Indemnité SÉGUR AXESS
Association	13 845.00	Impôt sur placements financiers
Total en €	46 004.00	

FONDS DÉDIÉS

Le montant des fonds dédiés correspondant à des projets dont les dépenses n'ont pas été engagées pour tout ou partie, s'élève à **1 311 657.10 €** au 31/12/2025.

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS ENTRE FONDS DÉDIÉS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
			Montants globaux	Dont remboursements		
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
concours publics dédiés à l'exploitation	1 190 133,16	163 542,44	182 705,58	0,00	0,00	1 170 970,02
concours publics dédiés à l'investissement	151 518,26	0,00	10 831,18	0,00	0,00	140 687,08
TOTAL	1 341 651,42	163 542,44	193 536,76	0,00	0,00	1 311 657,10

REPARTITION DES FONDS DEDIES INVESTISSEMENT PAR ETABLISSEMENT ET PAR PROJET

PROJETS	ITEP le Colombier	CFD - CAMSP	CFD - CMPP							TOTAL
Travaux Yolande Aragon		2 020,90	8 242,17							10 263,07
Réhabilitation 16 chemin du Colombier	130 424,01									130 424,01
TOTAL	130 424,01	2 020,90	8 242,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 687,08

AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'association ne comptabilise pas de provision pour engagements de retraite. Une information sur le montant de ces engagements est mentionnée en annexe pour l'ensemble des salariés et selon une méthode actuarielle. Le montant de l'engagement s'élève à 2 133 K€ au 31 décembre 2025 en tenant compte des critères suivants :

- On suppose que le départ est à l'initiative du salarié et que la carrière de celui-ci est présumée achevée à l'âge de départ à la retraite de 64 ans. La provision est calculée avec charges sociales. L'anticipation du départ à la retraite par un salarié bénéficiant d'une pension de vieillesse à taux plein, avant 64 ans, n'a pas été calculée. Si le départ devait être à l'initiative de l'employeur, les indemnités seraient soumises à une contribution spécifique de 50%.

- Convention Collective Nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC 413)
- Taux d'actualisation financière : 3.96% (taux iboxx au 31 décembre 2025)
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Table de mortalité retenue : INED 2020-2022
- Table de turnover retenue : moyen (référence logiciel Alfa.Personnel)

EFFECTIFS AU 31/12/2025

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	115	0
Agents de maîtrise et techniciens	409	0
Employés	2	0
Ouvriers	88	0
Contrats d'apprentissage	0	0
Total des effectifs	614	0

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre de conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'association.

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes s'élève à **39 823 € TTC**, dont la totalité au titre du contrôle légal des comptes.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000.00 €, et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000.00 €, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'association.

Les rémunérations et avantages en nature alloués aux trois plus hauts cadres dirigeants au titre de l'exercice 2025 représentent un montant global de **313 907 €**.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

	EXERCICE N (en K€)	EXERCICE N-1 (en K€)
CONCOURS PUBLICS	33 454	34 977
- ÉTAT	10 763	10 795
- ARS	7 222	7 263
- DDETS	2 566	2 569
- Justice	975	963
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	22 691	24 182
- Conseil Départemental 49	22 464	23 939
- Départements extérieurs	227	243
- AUTRES	0	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 527	1 460
- ÉTAT	771	908
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	748	547
- AUTRES	8	5
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
- ÉTAT	0	0
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	0	0
- AUTRES	0	0

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIATION

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITÉ GESTIONNAIRE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	-1 006 368,20	88 352,01
Reprise du résultat antérieur	421 220,62	-899 591,70
EXCÉDENT OU DÉFICIT GLOBAL	-585 147,58	-811 239,69
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-527 266,15	-756 363,17
Dont résultat effectif sous gestion propre	-57 881,43	-54 876,52

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles		
Dotations amortissements exceptionnels		
Dotations régl. des plus-values nettes d'actif		
Dotations régl. des produits financiers ESSMS	105 524.40	
Autres produits exceptionnels		
Total	105 524.40	0
Résultat exceptionnel	105 524.40	

FISCALITÉ

L'Association suit le régime de la fiscalité des organismes sans but lucratif. Elle est hors du champ d'application de la TVA et non soumise à l'impôt sur les sociétés.

Seuls les placements financiers sont soumis au régime des impôts commerciaux.

BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

Tableau des immobilisations	Immobilisations cumulées au 31/12/2024	Augmentations de l'exercice 2025					Diminutions de l'exercice 2025					Immobilisations cumulées au 31/12/2025
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste à poste	Provenant de l'article circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'article circulant	Cessions	Scissions	Mises hors- service	
	(a)			(b)				(c)				(d) = (a) + (b) - (c)
Frais d'établissement				21 670,20								21 670,20
Immobilisations incorporelles												
Frais de développement												0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	176 430,61			0,00								176 430,61
Droit au bail												0,00
Autres immobilisations incorporelles												0,00
Immobilisations corporelles												
Terrains	944 368,19			0,00								944 368,19
Agencements et aménagements des terrains,				27 314,63								27 314,63
Constructions sur sol propre	19 142 874,83	30 601,20		268 819,74								19 442 295,77
Constructions sur sol d'autrui	696 800,88	3 135,00		78 992,98								778 928,86
Installations, matériel et outillages techniques	1 958 654,28			44 568,68					1 405,90			2 001 817,06
Autres immobilisations corporelles	3 339 726,60			220 865,39							462,48	3 560 129,51
Immobilisations corporelles en cours	188 623,80			58 254,04			33 736,20	1 194,91				211 946,73
Immobilisations financières												
Participations												0,00
Créances rattachées à des participations												0,00
Autres titres immobilisés	2 092 168,24			11 884,00								2 104 052,24
Prêts												0,00
Autres immobilisations financières	131 705,13			16 238,16					12 193,44			135 749,85
TOTAL GENERAL	28 671 352,56	33 736,20	0,00	748 607,82	0,00	0,00	33 736,20	1 194,91	13 599,34	0,00	462,48	29 404 703,65

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation	mode d'amortissement	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Augmentations de l'exercice 2025	Diminutions résultant des sorties de l'exercice 2025	Amortissements cumulés au 31/12/2025
			(a)	(b)	(c)	(d) = (a) + (b) - (c)
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire		3170,38		3 170,38
Amortissements des immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 à 7 ans	Linéaire	170 406,61	6 024,00		176 430,61
Droit au bail						
Autres immobilisations incorporelles						
Amortissements des immobilisations corporelles						
Terrains						
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	15 ans	Linéaire		309,32		309,32
Constructions sur sol propre	10 à 75 ans	Linéaire	11 500 214,06	635 331,81		12 135 545,87
Constructions sur sol d'autrui	7 à 15 ans	Linéaire	453 360,69	42 226,09		495 586,78
Installations, matériel et outillages techniques	3 à 10 ans	Linéaire	1 851 285,95	35 036,17	1 405,90	1 884 916,22
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	2 758 742,71	207 673,45	462,48	2 965 953,68
dont : Matériel de Transport			805 560,37	60 662,28		866 222,65
Matériel de bureau et informatique			1 220 269,54	115 227,90		1 335 497,44
TOTAL GENERAL			16 734 010,02	929 771,22	1 868,38	17 661 912,86

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves	Montant au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	reprises de l'exercice		Montant au 31/12/2025
			Utilisées	non utilisées	
	(a)	(b)	(c)		(d) = (a) + (b) - (c)
Réserves					
Réserves de compensation	1 367 791,37	954,32	106 113,11		1 262 632,58
Réserves affectées à l'investissement	2 309 376,80				2 309 376,80
Réserves de Trésorerie	831 879,45				831 879,45
autres réserves	15 693,12				15 693,12
Provisions réglementées					
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 374 449,94		600 000,00		774 449,94
Amortissements dérogatoires					
Des plus values nettes d'actif	3 226 549,74		1 090 444,22		2 136 105,52
Des produits financiers des ESSMS	469 912,46	105 524,40			575 436,86
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	261 038,54	55 465,50	93 642,16		222 861,88
Provisions pour grosses réparations					
Autres provisions pour charges	52 285,00		6 281,00		46 004,00
Dépréciations					
Dépréciation des immobilisations					
Dépréciation des stocks et en-cours					
Dépréciation des comptes de tiers					
Dépréciation des comptes financiers	13 368,63			13 368,63	
Fonds dédiés					
Sur dons manuels					
Sur legs et donations					
Sur concours publics dédiés à l'investissement	151 518,26		10 831,18		140 687,08
Sur concours publics dédiés à l'exploitation	1 190 133,16	163 542,44	182 705,58		1 170 970,02
Sur subvention d'exploitation					
TOTAL GENERAL	11 263 996,47	325 486,66	2 090 017,25	13 368,63	9 486 097,25

TABLEAU DE VARIATION DE FONDS PROPRES 2025

Variations des fonds propres	AU 31/12/2024	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	831 083,88	0,00	0,00	0,00	831 083,88
- Patrimoine intégré	830 321,64				830 321,64
- Libéralités ayant le caractère d'apport	762,24				762,24
Fonds propres avec droit de reprise	121 959,21	0,00	0,00	0,00	121 959,21
- Libéralités ayant le caractère d'apport	121 959,21				121 959,21
Ecart de réévaluation	2 051 432,19				2 051 432,19
Réserves	4 524 740,74	-19 927,00	954,32	86 186,11	4 419 581,95
Dont sous gestion contrôlée	4 418 800,95	-19 927,00	954,32	86 186,11	4 313 642,16
Report à nouveau (RAN)	-1 347 048,53	108 279,01	1 776 630,43	954,32	536 906,59
Dont sous gestion contrôlée	-1 298 446,99	177 820,27	1 776 630,43	954,32	655 049,39
Excédent ou déficit de l'exercice	88 352,01	-88 352,01	947 146,81	1 953 515,01	-1 006 368,20
Dont sous gestion contrôlée	157 893,27	-157 893,27	933 106,37	1 881 593,14	-948 486,77
SITUATION NETTE	6 270 519,50	0,00	2 724 731,56	2 040 655,44	6 954 595,62
Fonds propres consommables	0,00				0,00
Subventions d'investissement	1 126 783,71		3 349,20	88 107,11	1 042 025,80
Provisions réglementées	5 070 912,14		105 524,40	1 690 444,22	3 485 992,32
TOTAL FONDS PROPRES	12 468 215,35	0,00	2 833 605,16	3 819 206,77	11 482 613,74

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

**MOUVEMENTS DES EMPRUNTS
2025**

Date	Durée	Organismes	Total dû à l'origine	Total échu fin ex. (n-1)	Echu pendant l'exercice (n)	Total echu fin ex. (n)	Reste dû fin ex. (n)
01/09/2008	25 ans	Société Générale	118 000,00	57 592,85	5 595,75	63 188,60	54 811,40
01/10/2008	25 ans	Caisse des Dépôts	376 000,00	219 784,86	15 771,49	235 556,35	140 443,65
01/10/2015	20 ans	Société Générale	700 000,00	285 863,28	34 530,25	320 393,53	379 606,47
01/12/2018	15 ans	Société Générale	650 000,00	246 597,41	42 672,80	289 270,21	360 729,79
15/01/2019	15 ans	Banque Populaire Grand Ouest	560 000,00	207 460,63	36 729,18	244 189,81	315 810,19
15/01/2019	15 ans	Banque Populaire Grand Ouest	510 000,00	188 937,14	33 449,75	222 386,89	287 613,11
29/01/2019	15 ans	Banque Populaire Grand Ouest	449 300,00	166 450,42	29 468,67	195 919,09	253 380,91
TOTAUX			3 363 300,00	1 372 686,59	198 217,89	1 570 904,48	1 792 395,52

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Créances (a)	Montant brut au 31/12/2025	Échéances		Dettes (b)	Montant brut au 31/12/2025	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	à + d'1 an	à + d'5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des participations et autres titres immobilisés	2 104 052,24		2 104 052,24	Autres emprunts obligataires (1)				
Prêts (1)				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	1 793 035,79	202 798,24	844 813,55	745 424,00
Autres immobilisations financières	135 749,85		135 749,85	Emprunts et dettes financières divers (1)	101,00	101,00		
				Redevables créditeurs	2 048 432,70	2 048 432,70		
Créances de l'actif circulant :				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 012,31	528 012,31		
Créances clients et comptes rattachés	1 020 838,32	1 020 838,32		Personnel et comptes rattachés	1 551 433,66	1 551 433,66		
Autres créances clients				Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 626 429,43	1 626 429,43		
Personnel et comptes rattachés	11 376,64	1 376,64	10 000,00	Etat et autres collectivités publiques	591 738,25	591 738,25		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 178,98	66 178,98		
Etat et autres collectivités publiques				Autres dettes	155 431,99	155 431,99		
Autres	219 535,74	219 535,74		Produits constatés d'avance	189 821,12	189 821,12		
Charges constatées d'avance	21 505,64	21 505,64						
TOTAL	3 513 058,43	1 263 256,34	2 249 802,09	TOTAUX	8 550 615,23	6 960 377,68	844 813,55	745 424,00
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	198 217,89			
				(2) Dont envers les sociétaires				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

ASEA 49 - ANNEXE AU BILAN

ENGAGEMENTS
 Dettes garanties par des suretés réelles

EMPRUNTS		Durée en année	Début	Fin	Nb de Rbts	Taux	Montant initial	Garanties et Suretés	Objet	
Etablissement	Banque									Capital dû
ENGAGEMENTS DONNÉS										
C.A.V.A. Sté générale n°215280003300	20	01/10/2015	30/09/2035	240	2,20% Fixe	700 000,00	Privilège Prêteur de deniers	Immeuble 87 Rue Saint Nicolas Saumur	379 606,47	
DAHPE Sté générale n°218319009504	15	01/12/2018	01/11/2033	180	1,46% Fixe	650 000,00	Promesse d'hypothèque	Foyer les Palntes 30 Bd Saint-Michel Résidence les Hauts d'Anjou - Angers	360 729,79	
DAHPE BPGO n° 09012810	15	15/01/2019	15/01/2034	180	1,35% Fixe	560 000,00	Nantissement de produits monétaires	Le Patio 1 rue Huret Cholet	315 810,19	
DAHPE	15	15/01/2019	15/01/2034	180	1,35%	510 000,00	Nantissement de produits monétaires	La Clairière Cholet	287 613,11	
DAHPE BPGO n° 09012252	15	29/01/2019	28/01/2034	180	1,35% Fixe	449 300,00	Nantissement de produits monétaires	Maison 80 rue Eugène Chaumin Angers	253 380,91	
DAHPE Sté générale n°208245000602	25	01/09/2008	01/09/2033	300	5,50% Fixe	118 000,00	Promesse d'hypothèque	Réhabilitation construction 95 rue de la Meignane Angers	54 811,40	
ENGAGEMENTS REÇUS										
DAHPE C.D.C. n° 1107187	25	01/10/2008	01/09/2033	100	4,80% Indexé	376 000,00	188 000 € Conseil général 188 000 € commune Angers	Réhabilitation construction 95 rue de la Meignane Angers	140 443,65	
TOTAL des EMPRUNTS ASEA						3 363 300,00			1 792 395,52	